

Normes applicables à l'installation d'un réservoir accessoire à un bâtiment d'habitation

Localisation

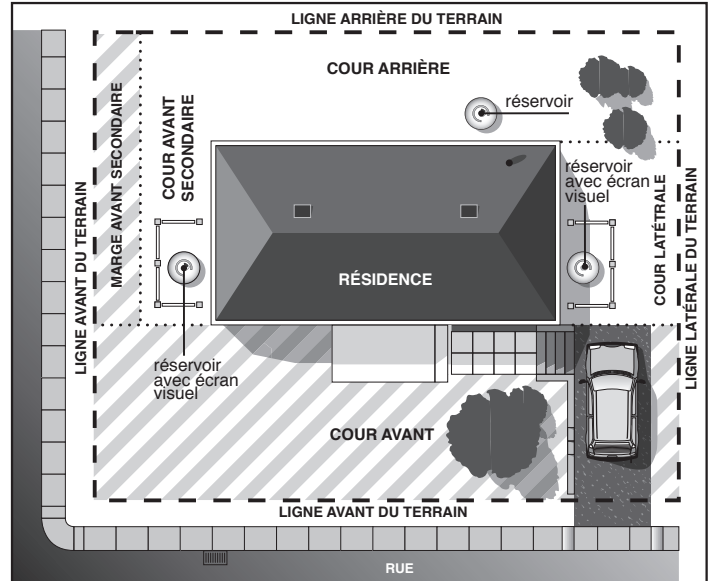
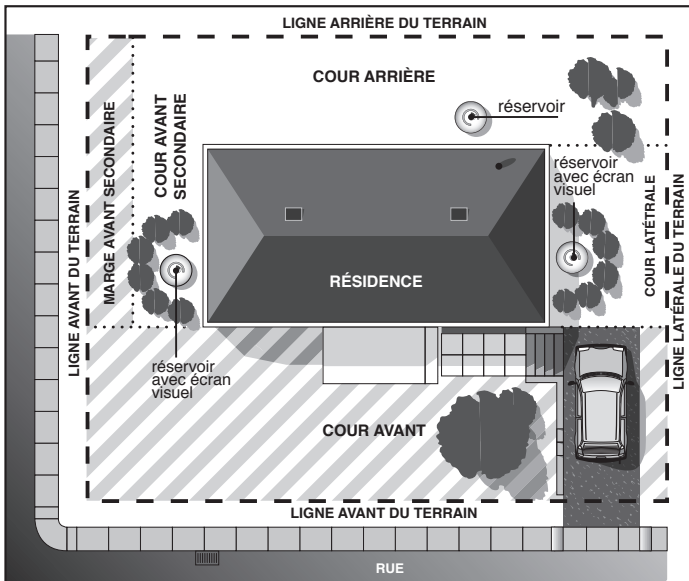
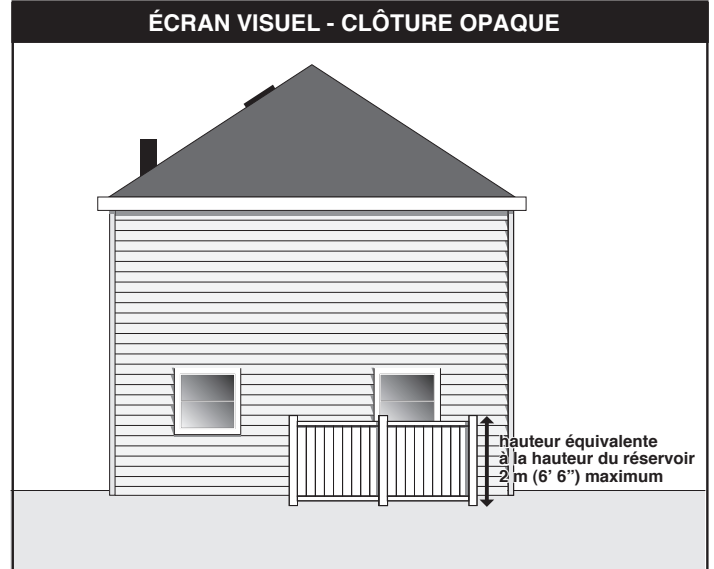
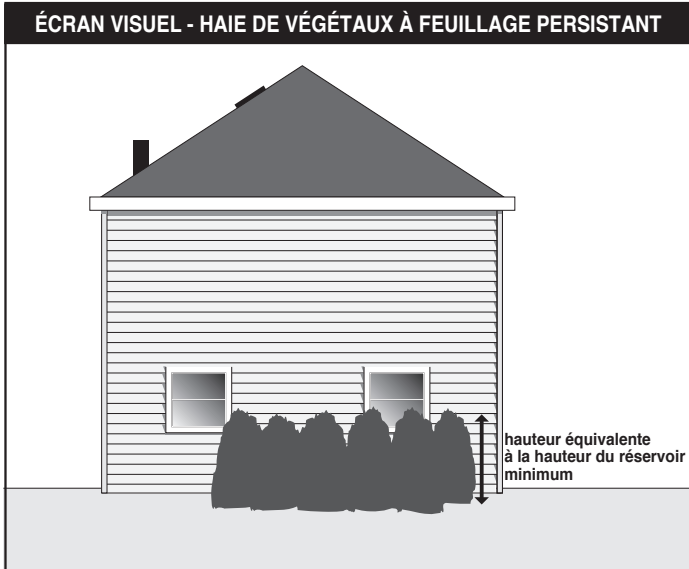
- cour latérale ou arrière
- cour avant secondaire à l'extérieur de la marge

Écran visuel requis

- cour latérale
- cour avant secondaire

Composition de l'écran visuel

- hauteur équivalente à celle du réservoir
- clôture opaque (consultez le document intitulé « Normes applicables à l'installation – clôture, haie et muret décoratif »)
- haie de végétaux à feuillage persistant et opaque



AT-001-2009 (octobre 2009)

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le www.ville.quebec.qc.ca